

## GARDAZ, AVOCAT LITTÉRATEUR.

GARDAZ (François-Marie) est né à Oyonnax, en Bugey, le 14 mai 1781 ; il est mort à Lyon, le 27 septembre 1845. Son père, livré à l'industrie du pays, avait une fabrique de peignes à Oyonnax.

Le jeune Gardaz montra, dans son enfance, beaucoup d'aptitude pour apprendre. On conseilla au père de lui faire suivre les cours du collège de Nantua ; il s'y décida, malgré la modicité de sa fortune, et il n'eut pas lieu de s'en repentir. Le jeune enfant commença ses classes dans ce collège et les termina à Lyon avec distinction. Il fit son cours de droit à Dijon et y fut reçu avocat à 24 ans. Il exerça au barreau de Lyon, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son éloquence et ses connaissances.

Il se maria, en 1810, avec M<sup>me</sup> veuve Ginet, de la Côte-Saint-André. — C'était un brillant mariage pour lui ; mais peut-être n'y trouva-t-il pas tout le bonheur qu'il avait rêvé.

M. Gardaz, doué d'une nature impressionnable, étudiait sans cesse. Il aimait sa profession et s'y livra sans réserve. Ses loisirs étaient remplis par la littérature. Dans ce but, il s'était fait recevoir membre de la Société littéraire de Lyon, dès 1808.

Il était lié d'amitié avec le commissaire Sonthonax, son compatriote, dont il ne partagea pas les principes politiques. M. Gardaz était attaché à la royauté. Il salua avec bonheur le retour des Bourbons, en 1814 ; s'associa avec ses confrères de Paris pour demander, en juillet de la même année, la réintégration de la profession d'avocat dans son ancienne dignité, c'est-à-dire en la dégageant, selon lui, des entraves que lui imposait, dans son exercice, le décret impérial du 14 décembre 1810. Parmi les articles